

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 18 JUIN 2024**

Délibération n°

2024060

Date de convocation : 13/06/2024

Date d'affichage : 20/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 16
Pouvoirs : 7
Nombre de votants : 23

Pour : 23 (dont 7 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 064-216401000-20240618-20240060-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 13 juin 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent(e)s : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA, Mmes Valérie RECart, Emmanuelle DALLET, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Bénédicte LARCEBEAU Marie GRABET dit BOUCHET, Céline FAYS, Maud BARRAL, Valérie ETCHART.

Absents excusé (e)s : M. Yannick BASSIER (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Philippe ENSALES), M. Bernard COMBES (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), M. Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), M. Christian GARRIGUES (pouvoir à Jean-Baptiste HALTY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Marie GRABET DIT BOUCHET), Mme Guénaël LE CAM (pouvoir à Mme Valérie ETCHART).

Secrétaire de séance : Marie GRABET dit BOUCHET.

**O.J n°8 : ACQUISITION DE L'EMPLACEMENT
RESERVE N°13 CADASTRE SECTION AD N°164**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Pour rappel, lors de la révision générale du PLU de Bassussarry, approuvée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 21 juillet 2017, l'emplacement réservé n°13 avait été délimité pour la création d'un trottoir Chemin de Pétaboure (VC n°12),

Une partie de cet emplacement réservé appartient à des propriétaires privés.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir cette parcelle, décomposée comme suit :

Section/parcelle	Emprise en m ²	Total
AD 164	39	1€

Vu l'accord de cession entre les propriétaires actuels et la commune en date du 4 juin 2024, annexé à la présente, au prix de 1€,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section AD n°164 d'une superficie de 39m², au prix de 1€,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives permettant de faire aboutir ce projet,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Fait à Bassussarry, le 18 juin 2024.

Le Maire,

Michel LAHORGUE

